EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Vœu a)

VOEU PROPOSE PAR LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE CONCERNANT L'AUGMENTATION DES FRAIS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES POUR LES ETUDIANTS EXTRA-EUROPEENS

3 élus ne prennent pas part au vote

Rapporteur : Monsieur Jérôme AUSLENDER

Dans le cadre des Rencontres Universitaires de la Francophonie, le Premier ministre Edouard Philippe a annoncé le 19 novembre dernier plusieurs mesures qui impactent fortement l'accueil des étudiants internationaux en France et dans notre Ville. Clermont-Ferrand peut en effet s'enorgueillir d'être, grâce à l'Université et à certaines de ses filières les plus attractives, une ville qui aura formé de très nombreux étudiants qui contribuent aujourd'hui au rayonnement de la France, de sa culture et de ses entreprises.

La principale d'entre elles concerne la hausse des frais d'inscription à l'université des étudiants non européens. Aujourd'hui, un étudiant étranger extracommunautaire paie, comme les étudiants français, 170 euros pour une année de licence, 243 euros une année de master et 380 euros une année de doctorat.

Le gouvernement souhaite faire passer ces frais à 2770 euros en licence, et 3770 euros en master et en doctorat.

Une telle mesure touchera avant tout, celles et ceux de ces étudiants non européens, issus de pays où le revenu médian est très inférieur à ceux des pays les plus riches. Elle concernera avant tout les ressortissants des pays émergents parmi lesquels ceux du continent africain où les bourses nationales ne peuvent pas couvrir une telle hausse. Quelques jours après cette annonce, il n'est pas étonnant que plusieurs pays, notamment du Golfe persique, aient décidé de renforcer leurs offres universitaires pour pallier l'abandon de la France.

Cette mesure n'est en rien économique. Nous rappelons que selon les données recueillies par Campus France dans son rapport d'octobre 2018, les étudiants internationaux apportent près de 5 milliards d'euros à notre économie alors que le coût supposé pour l'État n'est que de 3 milliards.

Pour Clermont-Ferrand, membre du réseau de l'Unesco des Villes Apprenantes, cette mesure constitue par ailleurs une grave rupture d'égalité entre les étudiants jusqu'alors considérés à égalité de droits quelles que soient leurs origines.

Elle impactera cruellement le territoire clermontois qui accueille chaque année entre 5000 et 6000 étudiants étrangers, lesquels participent de manière active à la qualité, l'excellence et la renommée de notre site universitaire tout en irriguant au quotidien notre ville de la diversité et de la richesse de leur culture.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de la Ville de Clermont-Ferrand demande au gouvernement de renoncer à cette mesure injuste qui dessert les intérêts de notre pays, son rayonnement universitaire et économique, qui blesse notre région et notre ville. Nous soutenons la communauté universitaire pour défendre l'universalité des droits à l'éducation et à tous les savoirs, sans condition d'origine sociale ou ethnique.

DELIBERATION

Le vœu mis aux voix est adopté à la majorité et converti en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 DEC. 2018

Le Maire,

Olivier BIANCHI